



COMPTE-RENDU

Réunion publique La Bergerie Ensoleillée



Le collectif d'agriculteurs de la Bergerie Ensoleillée et leurs familles.

Le 21 février, les agriculteurs de la Bergerie Ensoleillée, accompagnés des équipes de GLHD ont organisé une réunion publique à la demande de M. Le Maire, pour parler de leur projet.

Cette réunion était l'occasion de rappeler le principe de l'agrivoltaïsme, l'historique du projet de la Bergerie Ensoleillée et de répondre aux interrogations des riverains.

Les grands principes de ce temps d'échange ont été annoncés en début de réunion : écoute et respect de la parole de chacun.

PRÉSENTS

Les habitants d'Auzouer-en-Touraine et des communes riveraines étaient au rendez-vous, avec 91 personnes présentes dans la salle. La réunion était sur inscription et les participants devaient présenter un pass vaccinale valide pour y assister. Les participants ont pu s'inscrire par mail ou téléphone après avoir été invité par courrier quelques temps auparavant.

La presse locale a été invitée à relayer l'invitation au plus grand nombre.

INTERVENANTS

Mathieu Binctin, futur éleveur ovin du projet
Gordon Belloy, agriculteur du projet

David Portales, directeur GLHD
Sylvain Guineberteau, chef de projet GLHD
Thomas Muselier, directeur Agence Tact

La genèse du projet

Les agriculteurs impliqués dans le projet rappellent que l'élevage ovin était initialement présent sur le territoire de la commune. Il a peu à peu été remplacé par des cultures céréalières suite à la mise en place de la PAC et de la forte concurrence internationale sur ce marché.

Aujourd'hui, la culture céréalière est de plus en plus soumise aux aléas climatiques. A cela s'ajoute la difficulté d'accéder au foncier agricole et de s'installer pour les jeunes agriculteurs.

Treize agriculteurs (dont deux éleveurs) d'Auzouer-en-Touraine ont décidé de se regrouper pour former le collectif « La Bergerie ensoleillée » et s'engager ensemble dans un projet ambitieux : expérimenter des **alternatives à la culture intensive de céréales** et **soutenir l'installation d'un jeune éleveur ovin** sur le territoire.

La société Green Lighthouse Développement (GLHD) recherche et accompagne des collectifs volontaires, dynamiques et impliqués dans le développement de projets agrivoltaiques. Pour le développement de ce projet, l'équipe projet s'est entourée de partenaires et de cabinets d'études spécialisés dans les thématiques suivantes :

- Étude d'impact et de conseil en urbanisme : **Auddicé**
- Relevés topographiques : **GéoPlus**
- Design technique et électrique : **Omexom**
- Conseils juridiques société d'élevage : **CER Val de Loire**

- Étude préalable agricole : **Chambre d'Agriculture**
- Conseils en élevage ovin : **Fédération Nationale Ovine**
- Démarche d'information et de concertation : **Agence Tact**

Rappel du contexte de transition énergétique et agricole

Les objectifs de transition énergétique à l'échelle nationale et régionale sont ambitieux. Les récentes annonces gouvernementales confirment la place centrale de l'agrivoltaïsme dans la politique énergétique française.

En octobre 2021, RTE, le gestionnaire des réseaux d'électricité en France, a dévoilé plusieurs scénarios de production d'électricité à l'horizon 2050. Pour le développement des énergies solaires, le scénario projette une multiplication minimum de la capacité à installer par 7.

L'agrivoltaïsme et ses objectifs

Agrivoltaïsme : projet permettant une coactivité sur les parcelles concernées : production agricole et production d'énergie. Les installations de productions d'électricité sont positionnées à environ 1m de haut afin de permettre la mise en place de culture ou d'élevages.

Les principaux objectifs de l'agrivoltaïsme sont :

- Améliorer la production agricole et maintenir les exploitations agricoles

- Produire, à l'échelle locale, de l'électricité propre, renouvelable et compétitive
- Préserver la biodiversité

Présentation de la démarche de concertation

GLHD et les agriculteurs de la Bergerie ensoleillée ont formulé des attentes fortes quant à l'information et le dialogue avec les habitants et les acteurs locaux. Ces attentes sont partagées par les élus de la commune et de l'intercommunalité.

La démarche d'information et de concertation volontaire engagée par les porteurs du projet tout au long de son développement répond ainsi à plusieurs objectifs :

- **Créer un cadre de discussion pérenne,**
- **Accompagner la montée en compétences des acteurs** sur l'agrivoltaïsme et le projet en tant que tel
- **Se saisir des marges de manœuvre ouvertes à la discussion.**

Ainsi, il a été choisi d'organiser la démarche d'information et de concertation autour des différents publics du projet, avec des temporalités adaptées au développement du projet, soit :

1. avec les élus
2. avec les riverains
3. avec le grand public
4. avec les acteurs locaux

Les échanges et leur intégration dans la définition du projet ont prouvé l'intérêt d'une telle démarche.

Diffusion d'une vidéo retraçant l'évolution du projet grâce au dialogue local disponible [ici](#).

Présentation du projet énergétique

Le projet de production d'énergie renouvelable de la Bergerie Ensoleillée a été conçu pour permettre au projet agricole de s'épanouir. Ses caractéristiques principales sont les suivantes :

- Les panneaux photovoltaïques seront installés sur des pieux, enfoncés dans le sol. Ainsi, l'installation est entièrement réversible.
- La hauteur des structures photovoltaïques a été adaptée suite à la concertation agricole. D'une hauteur de 1,10m, elle permettra aux animaux de paître en dessous sans se blesser.
- Les rangées de structures photovoltaïques seront espacées de 5,40m afin de permettre le passage d'engins agricoles.
- Plus de 14km de haies seront plantées afin de préserver la biodiversité et d'offrir des masques paysagers naturels.

Mathieu Binctin, 22 ans, sera l'agriculteur en charge de l'exploitation ovine. Il a créé le cheptel en juin 2021. Grâce aux échanges avec la Chambre d'Agriculture et la FNO, le projet a été conçu afin d'assurer qu'une personne à temps plein puisse s'occuper du cheptel. Aujourd'hui, le cheptel compte 50 brebis,

l'objectif est de le faire grandir progressivement pour atteindre 500 brebis à terme.

Le projet est conçu en pâturage tournant dynamique : l'îlot est divisé en plusieurs parcelles et le troupeau se déplace tous les trois jours. Cette méthode permet de maintenir une bonne qualité d'herbe sur les parcelles, et donc une bonne alimentation pour le cheptel.

A terme, Mathieu souhaite orienter son activité vers une vente directe à la ferme. Au départ, il vendra sa viande par le biais d'une coopérative locale.

Le travail mené et les nombreux échanges avec le collectif et ses partenaires, la Chambre d'agriculture ou encore la DDT depuis 2020 ont permis d'apporter des garanties fortes, notamment quant à la viabilité économique du projet agricole.

En effet, le rôle du collectif de la Bergerie Ensoleillée était de veiller à ce que l'exploitation de Mathieu soit viable.

La Chambre d'Agriculture garantit qu'en cas de difficultés pour Mathieu dans le cadre de son exploitation, un autre éleveur pourra s'installer sur les terres.

Les études menées pour s'assurer de la viabilité de ce projet sont nombreuses et ont permis d'adapter le projet pour tenir compte des conclusions des études.

Conclusion

La réunion publique du 21 février a permis de réunir un nombre important de riverains et d'habitants de la commune d'Auzouer-en-Touraine. Le temps d'échange a été conclu par

M. Le Maire qui a rappelé sa volonté de faire cette réunion publique pour répondre aux interrogations des habitants.

Les questions posées et les réponses apportées par les intervenants sont disponibles ci-dessous. Il a été rappelé pendant la réunion que les contenus présentés sont disponibles sur le site internet du projet : <https://la-bergerie-enseillee.fr/>

Questions

Les questions posées sont réunies par thématiques et sont en *italique*. Les réponses apportées sont en vert. Les questions ne figurant pas encore dans la boîte à questions du site internet seront ajoutées dans les rubriques pertinentes.

Questions sur la thématique de l'usage des sols

Est-ce que l'utilisation de terres agricoles pour ce projet ne sera pas un manque pour la commune ou la région ? Qu'en est-il de la compatibilité entre le projet et le PLUI ? À l'échelle mondiale, on manque de foncier agricole pour nourrir la population et l'accession au foncier agricole est de plus en plus difficile : comment expliquez-vous ce projet ?

Réponse de GLHD : Il y a une grande vigilance des services publics sur ce projet, les permis de construire passent dans tous les services régionaux et départementaux pour s'assurer de la qualité du projet et de la bonne utilisation des terres agricoles.

Le projet de la Bergerie Ensoleillée s'inscrit dans le PLUI car il y a une co-activité avec le projet agricole. GLHD a, dès le début du projet, contacté la communauté de communes. Cette dernière a précisé que les projets agrivoltaiques étaient envisageables dans le cadre de réalisation de structure d'intérêt général, sous réserve d'être compatibles avec la vocation de la zone en conservant une activité agricole significative.

Le foncier agricole pour un jeune agriculteur est extrêmement compliqué à trouver aujourd'hui. Si l'on ne vient pas d'une famille d'agriculteurs c'est presque impossible.

On manquera de terres agricoles mais aussi d'énergie ; avec la Bergerie Ensoleillée, on fait les deux sur une même parcelle.

Réponse du collectif d'agriculteurs : Les terres agricoles ont toujours évolué : il y avait beaucoup d'élevage ovin avant le développement de la production de céréales. Aujourd'hui, on est dans un territoire où les terres ont une production limitée. Ces dernières années ont été très dures pour les agriculteurs du territoire, c'est pourquoi ils sont désormais obligés de réfléchir à un autre type de production. La Bergerie Ensoleillée permet à la fois de porter un projet agricole ayant du sens pour le territoire et de répondre à la demande sociétale de produire avec moins d'intrants.

Faire évoluer l'usage des sols n'est pas une pratique nouvelle, ça a toujours existé.

Est-ce la première fois qu'un projet de ce type est monté ?

Réponse de GLHD : Non. Le pâturage de moutons sous des structures agrivoltaiques existe depuis plus de 15 ans. La différence avec ce projet c'est qu'il y a un vrai projet agricole qui permet d'installer un nouvel agriculteur.

EDF Renouvelables, actionnaire de GLHD, a déjà réalisé des projets agrivoltaiques.

Questions sur la démarche d'information, de concertation et de participation

Certains habitants ont exprimé un mécontentement sur la concertation autour le projet, et s'interrogent notamment sur l'information autour de cette réunion publique.

Réponse de GLHD : Nous entendons les critiques qui peuvent être faites sur la démarche de concertation. Sur des projets

comme celui-là, réglementairement la concertation arrive bien plus tard. L'enquête publique est le seul moment défini dans le cadre légal, or elle arrive lorsque le projet est déjà finalisé.

Nous avons donc souhaité impliquer les riverains, habitants de la commune et élus locaux bien en amont. A ce titre, nous avons fait intervenir l'Agence Tact, ce qui est plus par rapport à d'autres projets de ce type. Cette intervention nous a permis de mettre en place un site internet qui est nourri très régulièrement afin d'apporter toutes les informations aux habitants. Nous avons également distribué 2 lettres d'information à 800 exemplaires et échangé régulièrement avec la presse locale qui a ainsi rédigé plus d'une dizaine d'articles sur le projet. Tout cela est une démarche volontaire. Concernant la réunion de ce soir plus précisément, nous entendons que certains ont pu trouver la communication insuffisante. Nous avons néanmoins envoyé des invitations à tous les riverains dont nous avons les coordonnées, avons informés via la presse local, installés des affiches dans les espaces habituels sur la commune et diffusé l'information sur le site internet du projet.

Pour nous, lorsque l'on organise une réunion publique, l'intérêt est évidemment que le plus de monde possible puisse participer.

Est-il prévu d'ouvrir le capital du projet aux habitants, de mener une campagne d'investissement participatif ?

Réponse de GLHD : Aujourd'hui, un dossier d'investissement participatif au projet est finalisé. Il y aura des flyers distribués pour vous présenter les modalités proposées. L'objectif étant que le plus grand nombre de personnes puissent participer.

Qu'est ce qui nous dit que demain on n'aura pas de panneaux à nos clôtures (alors que pour celui-ci il y a distance de 100m aux habitations) ?

Réponse de GLHD : Aujourd'hui, nous avons monté un grand projet car nous avons la possibilité de nous raccorder sur un poste source qui arrivera à saturation avec la puissance que nous installons. Donc, à ce jour, il ne peut pas y avoir d'autres projets de ce type sur le territoire, même si certains projets en autoconsommation peuvent voir le jour.

Quand sera l'enquête publique ?

Réponse de GLHD : Les dates de l'enquête publique ne sont pas encore fixées.

Questions sur le projet agricole

Comment est-il possible d'installer des panneaux photovoltaïques sur des terres qui ne sont pas pauvres ?

Réponse de GLHD : Le projet de la Bergerie Ensoleillée est un projet d'agrivoltaïsme, regroupant sur une même parcelle une production électrique et une production agricole. Les parcelles pour ce projet sont à l'équilibre : elles sont assez pauvres pour que le projet de production d'énergie s'y installe et assez riches pour maintenir une production agricole avec l'implantation de prairie pour l'élevage ovin.

A qui seront vendus les moutons ? Que se passera-t-il si le projet s'arrête ?

Réponse de GLHD : Au début les moutons seront vendus à la coopérative Terrena à côté de Tours. Si le projet s'arrête, un autre agriculteur sera installé par la Chambre d'Agriculture.

Questions sur les études menées et leur résultat

Quel sera l'impact pour les animaux qui vivent à côté des panneaux photovoltaïques ? Où seront disponibles les résultats des études ?

Réponse de GLHD : La question de l'influence des ondes électromagnétiques sur la santé est une question depuis longtemps. Les panneaux photovoltaïques sont mis sur les toits d'habitation depuis plus de 40 ans, nous avons donc considéré que c'était sans risque pour l'humain, ça l'est également pour les animaux.

Les pâturages ovins sous panneaux photovoltaïques se pratiquent également depuis plus de 15 ans, sans effet négatifs relevés sur les troupeaux.

Les résultats des études seront disponibles en mairie pendant toute la durée de l'enquête publique

Sur l'impact paysager de ce projet, qu'est ce qui est prévu ? Nous avons également vu des photomontages du projet, seront-ils disponibles ?

Réponse de GLHD : Pour l'insertion paysagère de ce projet, les paysagistes ont travaillé sur la question. Ils ont ainsi préconisé l'implantation de nombreuses haies dans les zones où elles permettraient de créer un masque paysager. Le travail avec la fédération de chasse a permis d'identifier plus précisément les espèces locales de haies à planter. Les espèces choisies pousseront au-dessus de 4m et seront implantées dès l'obtention des permis de construire, pour anticiper la poussée des haies.

Des haies intermédiaires seront également implantées pour cacher les panneaux dans les zones avec un vallonnement important.

Il y a 16 photomontages qui seront joints à l'étude d'impact. Ils seront disponibles en mairie et sur le site internet de la préfecture dans le cadre de l'enquête publique.

L'exercice des photomontages est un exercice très encadré et sur lequel l'administration peut émettre une demande de compléments.

Questions sur l'économie du projet

Nous voyons que le projet a beaucoup évolué avec la démarche de concertation. Quel sera le montant

d'investissement pour ce projet ? Quelle rémunération est prévue pour les riverains ?

Réponse de GLHD : *Le projet représente un investissement de 60 millions d'euros.*

Aujourd'hui, avec la démarche de concertation et les échanges avec les riverains, nous sommes allés au maximum dans un évitement. Nous avons réduit significativement la zone de projet ce qui représente une perte en production d'électricité. Il n'y aura donc pas de rémunération pour les riverains.

Quelles sont les retombées locales de ce projet ?

Réponse de GLHD : *Sur la base de la réglementation actuelle, ce projet générera 64 000€ par an pour la commune et 288 000€ par an pour la communauté de communes. Nous aimerions que la répartition de l'IFER soit revue en faveur de la commune.*

Les emplois des 13 agriculteurs exploitants sont maintenus et un berger peut s'installer.

Autour du projet, il y aura des emplois liés à la construction pendant environ un an. Cette phase générera des retombées économiques importantes pour l'hébergement et la restauration. Pendant la vie du projet les emplois liés à la l'entretien des haies et des installations photovoltaïques seront également des emplois locaux. Pour les panneaux photovoltaïques installé, l'objectif est d'aller vers une production française.